

Retraite : trois stratégies pour partir à la chasse aux trimestres

Vous pouvez perdre beaucoup d'argent s'il vous manque des trimestres, quand vous partez à la retraite. Trois stratégies pour vous en sortir et éviter une lourde décote.



Quand il vous manque des trimestres pour partir à la retraite à taux plein, votre pension est revue à la baisse. Cette décote peut être très sévère !

afp.com/Joel Saget

• [Retraite Prévoyance](#)

Épargner pour ses vieux jours est une bonne chose, mais il faut aussi penser à tirer le meilleur parti de vos régimes obligatoires de retraite. On l'oublie trop souvent, mais votre pension n'est pas figée et vous pouvez jouer sur certains paramètres, notamment la durée du travail et donc le nombre de trimestres que vous engrangez, pour améliorer votre sort. Un salarié par exemple aura droit à sa retraite à taux plein à l'âge légal, s'il détient un nombre de trimestres suffisant (de 167 pour ceux qui ont 62 ans cette année, à 172, soit 43 ans, pour ceux nés en 1973 et après). Dans de cas, il percevra, au titre du régime de base, une retraite équivalente à 50% du salaire moyen de ses 25 meilleures années. Pour chaque trimestre manquant, il perd 1,25% sur les 50% (soit -0,625). Cette perte, la fameuse décote, est définitive et viagère, il la supportera sur le montant de sa pension jusqu'à la fin de ses jours. Et, son régime complémentaire, l'Agirc-Arrco, va la lui appliquer aussi, comme d'ailleurs tous les autres régimes de retraite.

"Le poids de la décote est lourd et sévère. Avec cinq années manquantes par exemple, la perte atteint 25% sur la pension de



base (CNAV) d'un salarié et 22% sur sa partie complémentaire (Agirc-Arrco). On parle ici de quelqu'un qui a tout de même travaillé trente-sept ans !", fait valoir Emmanuel Grimaud, président de Maximis Retraite. Selon ses calculs, le manque à gagner s'élève à 210 000 euros sur vingt-cinq ans (moyenne d'espérance de vie à la retraite) pour un ancien salarié qui percevait une pension de 3000 euros par mois et à qui il manquerait 20 trimestres (lire tableau)... Ce n'est pas une situation si extraordinaire. Il suffit d'avoir fait des études longues sans petits boulots, d'être arrivé en France après 25 ans ou de s'être arrêté de travailler pour élever ses enfants. Une femme par exemple qui s'arrête dix ans pour élever ses trois enfants, va récupérer 24 trimestres (8 pour chaque enfant), mais il lui en manquera toujours 16.

D'où l'importance de partir à la chasse à ces fameux trimestres ! "C'est le coeur de la stratégie à mettre en place, soit en travaillant davantage quand c'est possible, soit en vérifiant à deux fois que tous vos trimestres travaillés ont bien été comptabilisés, soit encore, en rachetant des trimestres", explique Emmanuel Grimaud.

Le manque à gagner sur vingt-cinq ans, par trimestre manquant

Montant de la retraite*	Nombre de trimestres manquants pour un salarié			
	2 trimestres	4 trimestres	6 trimestres	8 trimestres
1 500 €	10 650 €	21 300 €	31 950 €	42 600 €
2 500 €	16 800 €	33 600 €	50 400 €	67 200 €
3 000 €	19 950 €	39 900 €	59 850 €	79 800 €
5 000 €	32 100 €	64 200 €	96 300 €	128 400 €
	10 trimestres	12 trimestres	20 trimestres	
1 500 €	53 250 €	63 900 €	108 900 €	
2 500 €	84 000 €	100 800 €	175 800 €	
3 000 €	99 750 €	119 700 €	209 700 €	
5 000 €	160 500 €	192 600 €	342 600 €	

SOURCE : MAXIMIS RETRAITE

*MONTANT BRUT OU NET PEU IMPORTE. SI MONTANT BRUT ALORS PERTE BRUTE, SI MONTANT NET ALORS PERTE NETTE.

Dario Ingiusto / L'Express

- Vérifiez vos relevés de carrière

Commencez par [vérifier scrupuleusement sur vos relevés de carrière](#) (tout est dans votre espace personnel sur le site Info-retraite.fr) que toutes vos activités professionnelles ont bien été référencées. "Dès que pour une année, il vous manque un trimestre, allez chercher vos fiches de paye et vérifiez que tous vos salaires ont été pris en compte", recommande **Valérie Batigne**, fondatrice et dirigeante de **Sapiendo** Retraite. Parce qu'en effet, c'est le salaire perçu qui compte pour valider un trimestre, pas la durée effectivement travaillée. On peut tout à fait valider un trimestre en n'ayant travaillé qu'un mois ou même moins, mais à condition d'avoir perçu l'équivalent de 150 fois le SMIC horaire minimum (200 fois avant 2004), soit 1 585,50 euros brut en 2022. Pour en valider quatre, il faut avoir touché 6 342 euros brut dans l'année, sur au moins deux mois différents (parce que ces sommes sont prises en compte dans la limite du plafond mensuel de la Sécu et que chaque mois vous ne pourrez donc pas comptabiliser plus de 3 428 euros) - un point d'attention ici, pour ceux qui créent leur entreprise : veillez toujours à vous rémunérer à au moins à 6 342 euros sur deux mois au moins, si vous voulez bénéficier de vos quatre trimestres par an.

Avec cette règle de décompte des trimestres, on comprend que le moindre petit boulot oublié à son importance. "Allez déterrer systématiquement tous vos jobs d'été ! Selon le nombre d'heures travaillées et déclarées, vous pourrez valider un

trimestre", conseille **Valérie Batigne**. Pour faire valoir vos droits et rectifier le tir, il faudra pouvoir présenter les justificatifs en bonne et due forme, à savoir vos fiches de paye. "Vous devez toutes les conserver, pas seulement celles de décembre, qui récapitulent l'année. Pour rectifier votre situation, la Caisse nationale d'assurance vieillesse par exemple réclame vos fiches de paye mensuelles", indique Emmanuel Grimaud.

Il y a aussi [des erreurs dans le calcul des retraites](#) liées à des bugs informatiques ou à la mauvaise circulation de l'information entre les... administrations. "Soyez particulièrement vigilant pour vos périodes militaires, d'arrêt maladie ou de chômage, qui donnent droit à des trimestres, mais pour des raisons de connexions informatiques entre les différents organismes publics et les caisses de retraite, elles ne sont pas toujours correctement comptabilisées", dit **Valérie Batigne**. Et conservez bien vos relevés de prestations ou de situation, pour faire valoir vos droits ensuite.

Attention enfin, les femmes ont droit à des trimestres pour leurs enfants (huit pour chacun chez les salariées, deux pour chacun chez les fonctionnaires par exemple), qui ne sont jamais indiqués dans le relevé de carrière que vous recevez à partir de 35 ans ou que vous pouvez consulter sur Info-retraite.fr. Il faut donc penser à les ajouter pour anticiper et connaître d'avance la date de départ à taux plein. "Autre règle beaucoup moins connue : chacun des parents a droit à huit trimestres supplémentaires pour chaque enfant handicapé, là aussi ce n'est pas reporté sur le relevé de carrière", précise **Valérie Batigne**.

- Rachetez des trimestres

Si après avoir vérifié votre relevé de carrière, il vous manque toujours des trimestres pour partir à taux plein, vous pouvez songer à racheter des trimestres. Mais avec [la réforme des retraites en cours](#), c'est assez risqué. Le gouvernement vient d'engager une concertation avec les partenaires sociaux, qui devrait s'achever mi-décembre, avant qu'un projet de loi ne soit adopté avant la fin de l'hiver. A ce stade on sait qu'il faudra travailler plus longtemps, mais on ne sait pas sous quelle forme. S'agira-t-il d'un recul de l'âge légal de la retraite, d'un allongement du nombre de trimestres requis pour partir à taux plein ou des deux formules à la fois ? S'il vous manque huit trimestres par exemple et que le gouvernement recule l'âge légal de 62 à 64 ans, le rachat est inutile, puisque vous allez de toute façon les travailler, ces huit trimestres ! Si, en revanche, c'est un allongement du nombre de trimestres requis qui tient la corde, alors vos trimestres rachetés vous permettront d'arriver plus vite à l'âge du taux plein. Dans un cas le rachat aura été utile, mais pas dans l'autre. Et si c'est un panachage de ces deux dispositifs, c'est encore plus compliqué ! "A ce stade, mieux vaut attendre d'y voir un peu plus clair sur les solutions qui vont être mises en oeuvre, avant de s'engager dans un rachat de trimestres. Personne n'est à six mois près", fait valoir **Valérie Batigne**.

Vous pouvez racheter jusqu'à 12 trimestres au maximum, soit trois ans. Cela coûte entre 4000 et 6000 euros par trimestre en moyenne, selon votre salaire, votre âge, etc. et c'est intégralement déductible de votre revenu imposable. C'est souvent conseillé pour les cadres. "Le trimestre s'achète au régime de base, la CNAV, mais il a un effet sur l'ensemble de la pension, notamment sur la partie complémentaire. Plus elle est importante, ce qui est généralement le cas des cadres, plus c'est avantageux", explique **Valérie Batigne**.

- Envisagez la retraite progressive

Seulement 20 000 personnes l'utilisent chaque année. La difficulté ? Il faut l'accord de l'employeur pour mettre en place la retraite progressive, ce qui n'est pas toujours facile. Cela devrait cependant se développer, parce que depuis le 1er janvier, le dispositif a été étendu aux cadres (au forfait jour), qui jusque-là, n'y avaient pas droit. Sans compter qu'avec la réforme des

retraites, les syndicats et notamment la CFDT, veulent la remettre aux goûts du jour.

Ce dispositif vous permet dès 60 ans, de travailler à temps partiel, moyennant un salaire réajusté et en percevant une partie de votre pension. Surtout, vous continuez à cotiser "utile" et donc à acquérir des trimestres et des points de retraite. C'est un bon aménagement de votre fin de carrière, avec une perte de pouvoir d'achat très limitée et qui vous permet d'aller tranquillement vers votre retraite à taux plein. A ne pas confondre avec le cumul emploi retraite, qui lui, ne vous permet plus d'acquérir des trimestres.